

2009 = +25, 7% ! 2010 = +20% ! 2011 = +20% !
**Devant toutes ces augmentations indécentes de la
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
ICI ne pouvait que s'engager à Illats et sur le canton.**



Si notre journal n'est pas paru comme d'habitude avant les fêtes de fin d'année, c'est que nous avons beaucoup travaillé depuis début octobre, en particulier pour analyser les raisons de l'augmentation soudaine et spectaculaire de 25, 7% de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Nous avons initié la création d'un collectif cantonal sur les ordures ménagères. Vous avez reçu fin novembre-début décembre, un quatre pages répliquant point par point à l'argumentaire tronqué élaboré par notre Communauté de Communes (CdC).

Notre tract annonçait une réunion publique qui a eu lieu le 11 décembre à Podensac (voir compte rendu dans *Sud Ouest* du 14 décembre et notre site Internet www.citoyens-illats.info).

Pour reprendre les mots de notre quotidien régional : « Les pollueurs payeurs se rebiffent. » et le président actuel de la Cdc a déclaré lors du conseil communautaire du 14 décembre à Barsac : « Je lis le journal comme tout le monde. Je sais qu'un collectif a été créé. J'en tiens compte. » Nous allons faire en sorte qu'il ne puisse faire autrement, au moment où il prépare le passage en redevance incitative.

Boomerang

Vous allez nous dire : mais vous oubliez de parler d'Illats ! Que nos lecteurs se rassurent, les affaires de notre commune ont beaucoup à voir avec cette augmentation soudaine de 25, 7% de la redevance. La gestion de notre maire, lorsqu'il était à la tête de la CdC, nous revient dessus comme un boomerang... (lire page 2)

Vous trouverez dans ce 35^{ème} numéro d'ICI des nouvelles de notre commune ainsi qu'un dossier qui fait le point sur les véritables enjeux de l'augmentation de la REOM. Vous ne serez pas déçus.

En cette période de bonnes résolutions formulons le vœu suivant : que chacun à son niveau, s'engage et ensemble nous pourrions contribuer efficacement à l'amélioration de nos conditions de vie.

*Toute l'équipe d'Information des Citoyens Illadais
souhaite à tous les Illadais une bonne et heureuse année 2010.*

Gilles Baillet



Notre dossier

L'augmentation de la redevance ordures ménagères n'est pas une fatalité !!!

I-Comment notre maire, lorsqu'il exerçait la présidence de la Communauté de Communes (CdC), a cassé le lissage de l'augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)...

Nos élus avaient prévu depuis 2004 un lissage, c'est-à-dire une augmentation progressive de la REOM pour, disaient-ils, faire respecter la loi et diminuer progressivement la participation de la CdC dans le budget ordures ménagères sans faire trop souffrir les usagers.

Les augmentations de la reom entre 2004 et 2011

En 2011, les familles paieront une reom deux fois et demi plus chère qu'en 2003 !!!

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Augmentations	-	+18,9%	+9,8%	+7,8%	+1,6%	+2,5%	+25,7%	+20%	+20%
Une famille paie	100€	118€9	130€55	140€73	142€98	146€55	174€21	209€05	250€86

Nous constatons qu'en 2007 et 2008 – années électorales –, la CdC, sous la houlette de notre maire, a rompu le lissage prévu en se contentant d'augmenter la redevance au niveau du coût de la vie. Lors du conseil communautaire du 4 avril 2007 a eu lieu un débat qui éclaire la situation actuelle :

« H. Gillé (aujourd'hui conseiller général NDLR) : L'augmentation est de 1,6% pour 2007, elle était de 7,8% en 2006. Actuellement, nous prélevons sur les excédents financiers de l'UCTOM (le syndicat des ordures ménagères unissant les CdC de La Brède et de Podensac NDLR) pour faire baisser le montant payé par l'utilisateur, de 3€/tonne sur les 8 payés à Astria (l'incinérateur de Bègles qui traite nos ordures ménagères NDLR). Mais à partir de 2008, ces excédents vont sans doute disparaître. Le risque est une hausse brutale, il faudra demander donc plus à l'utilisateur. »

B. Mateille (maire de Podensac NDLR) : Le lissage prévu devrait être régulier, nous avons des inquiétudes sur la redevance de l'an prochain.

P. Dubourg (alors président de la CdC NDLR) : L'excédent est de 211 392€, l'augmentation de la redevance est de 18 000€.

B. Mateille : C'est le taux de lissage qui était trop important alors.

P. Dubourg : Non, j'ai obtenu auprès de la Sous-préfecture un délai de lissage de 3, puis 5 et enfin 7 ans pour éviter une hausse brutale de la redevance. » (compte rendu CdC du 4 avril 2007). »

La prophétie d'Hervé Gillé se réalisera finalement en 2009 après que le lissage ait été une nouvelle fois cassé le 26 février 2008, à l'unanimité du conseil communautaire, cette fois-ci. Il est vrai que les élections municipales et cantonales se préparaient...

Notre dossier

L'augmentation de la redevance ordures ménagères n'est pas une fatalité !!!

II- Les enjeux actuels de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur le canton de Podensac et au-delà.

On ne sait toujours pas précisément à quoi correspond l'augmentation de 25, 7% de la redevance. De nombreuses questions se posent.

Sur la loi et le principe pollueur-payeur. Nos élus invoquent la loi et le principe pollueur-payeur pour nous expliquer qu'ils sont contraints de désengager la CdC de la redevance ordures ménagères. Mais que contient réellement cette loi si difficile à trouver ? On nous parle d'un délai de 7 ans pour qu'elle soit appliquée. Or, des voix évoquaient la possibilité d'un étalement de l'augmentation de la redevance sur 12 ans – mais ce choix n'a pas été fait en son temps par l'ancien président de la CdC !!! Qu'en est-il réellement ? Quelle est la part de la gestion locale dans ce qui nous arrive aujourd'hui ?

Sur le traitement géré par notre syndicat, l'UCTOM, client de l'usine d'incinération Astria de Bègles. Nos élus ont-ils les moyens de connaître précisément la situation financière d'Astria ? En 2005, celle-ci a brutalement doublé ses tarifs pour financer ses nouveaux équipements respectueux des normes environnementales. Le prix de la tonne incinérée est alors passé de 58€ à 90€ !!! Mais cette entreprise affichait un bénéfice net pendant les 7 premiers mois de 2008 d' 1, 3 million d'euros soit 9% de net !!! Que penser de cela ? L'UCTOM et trois autres syndicats clients d'Astria ont négocié une baisse de la tonne incinérée de 10€ pour 2010. Elle devrait passer de 96€ à 85€ 50 selon les propos du maire de Podensac lors de la réunion publique du 11 décembre 2009. Quelles en seront les conséquences sur l'évolution de notre redevance ?

Le seul hic est qu'Astria pratique des seuils de rentabilité : plus le poids des déchets fournis est élevé, plus les prix de ses prestations, baissent. Or, nos élus nous disent de mieux trier pour réduire le tonnage et faire baisser les dépenses de traitement pour, à terme, diminuer la redevance. De qui se moque-t-on ?

Sur la collecte gérée par la CdC et déléguée à la COVED. Ses prix ont fortement augmenté !! Pour le ramassage des poubelles vertes, la CdC paie 40 307€ 60 par mois à la COVED (c'était 35 000€ en 2008). Même hausse pour les caissettes jaunes dont le prix de la collecte est passé de 32 000€ à 35 200€ par mois. Au total, sur une année, la COVED a encaissé 103 200€ aux dépens de la collectivité et de ses administrés. Au moment où la CdC fait la guerre aux « mauvais citoyens » qui ne trient pas, parce qu'ils seraient responsables de l'augmentation de la redevance, et nous prépare la redevance incitative ; on est en droit de se demander si elle est aussi vigilante avec les chiffres de la collecte fournis par la COVED dans son rapport annuel ? A-t-elle de véritables moyens pour contrôler réellement les activités de cette entreprise sur les sites d'Illats et de Virelade (puisque la concession de la déchetterie lui sera vraisemblablement renouvelée) ? Ne devrait-elle pas faire intervenir un commissaire aux comptes chargé de vérifier les recettes et les dépenses de ce service ?

Sur la redevance incitative. Le 12 janvier, la CdC devrait voter la redevance incitative. Va-t-elle choisir le mécanisme de la pesée embarquée comme dans la CdC des Portes d'Alsace ? Ce type de collecte au gramme près permet de baisser significativement la production de déchets par foyer parce qu'il réduit le prix de la redevance de ceux qui trient le plus. Ou bien va-t-elle choisir une formule - plus floue - privilégiant le volume des déchets produits pour garantir des revenus stables à la COVED et à Astria ? A suivre...

Gilles Baillet

Au conseil municipal

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2009

1-Augmentation du prix du repas au restaurant scolaire au 1^{er} janvier 2010 : le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 met fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public. La collectivité locale fixe librement les prix du repas : 2€ pour les élèves (1€ 95 en 2009) et 4€ pour les adultes (3€ 90 en 2009).

2-Extension du réseau d'alimentation d'eau (AEP) quartier Mounic : 4 740€ HT soit 5 669€ 04 TTC. Raccordement réseau d'assainissement et extension réseau d'eau (AEP) lieu dit Sableyre : 3 475€ HT soit 4 156€ 10 TTC.

Travaux réalisés par le syndicat des eaux. La commune d'Illats accepte le principe de remboursement du syndicat sous forme de subvention d'équipement (montant HT) : 8 215€ montant total de la subvention.

3-Virement de crédit aménagement restaurant scolaire : les crédits prévus sont insuffisants. Il faut un rajout de 750€.

4-Délibération portant création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet.

5-Indemnités d'administration et de technicité attribuée aux adjoints administratifs territoriaux, agents de maîtrise territoriaux et adjoints techniques territoriaux.

6-Virement de crédit aménagement de la Hountasse : 850€ qui viennent se rajouter au plus de 16 000€ déjà investis sur le site.

7- Virement de crédits : modification du réseau aérien France Télécom au lieu dit Le Tauzin. Déplacement du réseau aérien à cause de la construction du lotissement « Le Hameau du Tauzin ». Coût : 2 622€. Virement de 2 630€.

8- Virement de crédit première échéance de l'emprunt crédit agricole contracté en 2009 : bourses et prix (495€) et aménagements école (830€).

Conseil municipal du 27 novembre 2009

1-Délibération approuvant la révision simplifiée du PLU concernant le changement de coefficient d'occupation du sol des terrains autour de la maison de retraite.

2-Virements de crédits : aménagement de l'école (1 700€), éclairage public (1 500€) et travaux bâtiments services techniques (200€).

Le tour des quartiers

Les dos d'âne continuent de pousser

Répondant à une demande des habitants des quartiers qui se plaignaient de la trop grande vitesse des véhicules qui les traversaient, la municipalité a décidé d'implanter encore plus de dos d'âne. Cette nouvelle génération est – chacun a pu tester – plus raide que la précédente. Escalès a été le quartier servi en premier. Un oubli dans la signalétique a fait décoller et endommagé une voiture surprise de se retrouver devant pareil tremplin. En complément des « ralentisseurs », des rondins ont du être implantés sur l'accotement. Les véhicules prenaient l'habitude de rouler dans l'herbe... Puis Le Tauzin et Le Basque ont bénéficié de cet équipement. Est-il pour autant efficace ? Au Basque par exemple, on constate une réduction notable de la vitesse des véhicules. Une bonne nouvelle pour les habitants de ce quartier.

Le chemin du Rude en sens interdit sauf riverains

Ici aussi la vitesse des véhicules était devenue une nuisance. Or, la route, perçue comme un raccourci pratique par bon nombre d'automobilistes illadais ou extérieurs à la commune n'est pas adaptée à un trafic important notamment le matin. Cette nouvelle signalisation est-elle efficace ? Le matin, le passage n'a pas diminué. Les automobilistes se rendent-ils compte qu'ils roulent en sens interdit ? Il faudrait peut-être que la municipalité explique ce changement dans son bulletin d'information mais aussi dans le quotidien *Sud Ouest* qui est lu par nos voisins. L'après midi et le soir, en revanche, cette petite route est bien moins fréquentée.

Rencontre avec les élus à Escalès en décembre 2009

-Gaz et assainissement collectif. Des pourparlers ont été engagés avec les prestataires de ces deux services afin d'utiliser les mêmes tranchées pour installer les conduits du gaz et de l'assainissement : les coûts seraient ainsi diminués. Réponse à venir. Les eaux seraient amenées à la station du Merle. A suivre...

-Vitesse des véhicules sur la route de Budos. Elle a fortement diminué aux abords du nouveau dos d'âne, très dissuasif. Elle est trop grande près du coussin berlinois dont l'efficacité – malgré son coût – reste réduite. A suivre...

-Evacuation des eaux pluviales. Elle se fait mal au nord du quartier. A suivre...

Jeanine Market-Ducos

Brouquet : la SOCEM est bien là !!!

Dans nos précédentes éditions, nous avons dit que la SOCEM, entreprise spécialisée dans l'exploitation des gravières, avait mis un pied chez nos voisins de St Michel de Rieufret. Les événements semblent s'accélérer puisque des parcelles ont été nettoyées à proximité du croisement de la route de Brouquet à St Michel. Nous rappelons que les camions de la SOCEM transporteront la grave extraite en traversant les quartiers de Brouquet et de Barrouil - qui paient déjà un lourd tribut avec ceux de GSM - pour prendre l'autoroute en direction de Mérignac où elle devrait être traitée. Nous remercions les élus de notre commune voisine pour la solidarité dont ils ont fait preuve dans cette affaire... Mais nous rappelons que notre proposition de construire une piste d'exploitation des gravières le long de l'autoroute pour contourner les zones habitées pourrait être maintenant, sérieusement étudiée.

Le carrefour de la Sableyre est en train d'être modifié pour que les automobilistes aient une meilleure visibilité.

Vie locale

Résultats de la consultation sur l'avenir de La Poste le 3 octobre dernier

Le combat pour les services publics de proximité est un engagement ancien d'ICI. Nous n'avons pas eu le temps d'organiser une consultation sur toute la commune. Néanmoins, nous avons organisé un vote à domicile dans le quartier du Tauzin : les 37 votants ont répondu non à la question posée par le collectif national de défense de La Poste à savoir : « *Le gouvernement veut changer le statut de La Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec cette mesure ? Oui ou Non ?* » Nous avons constaté que bon nombre d'Illadais avaient voté sur leur lieu de travail ou sur les marchés des alentours : Cadillac, Podensac ou Langon. Voici les résultats que nous avons pu recueillir. Il manque les résultats des

Localités	Votants	OUI	NON	BLANCS NULS
Cérons	506	3	501	2
Marché de Podensac	105	0	105	0
Cadillac 1 ^{er} bureau	373	5	368	0
Marché de Cadillac	477	0	477	0
Preignac	NC	NC	NC	NC
Landiras	NC	NC	NC	NC
Total Sud-Gironde	8 040	72	7 959	4

bureaux de Preignac et de Landiras. 66 000 personnes ont voté en Gironde avec un nombre infime de oui. Consultez le site <http://www.appellapourlaposte.fr>

10 novembre : réunion bilan de la fête de la St Roch
La municipalité a présenté son bilan financier de la fête de la St Roch 2009. Elle a dépensé 5 500€ dont 3 000€ pour le feu d'artifice comme en 2008.

Ca se passe pas loin d'ici

Des membres de l'association ICI se sont engagés contre la LGV notamment lors de la manifestation de Langon du 28 novembre dernier et contre le travail le dimanche lors des manifestations dominicales à Podensac d'octobre et de novembre derniers.

5 et 6 décembre : le téléthon

Un concours de belote et du théâtre organisés par plusieurs associations et la municipalité ont animé le Téléthon cette année.

12 décembre : spectacle d'III'Arts

Mais où est passé le père Noël ??

Quoi ?? Il a disparu ? Mais c'est pas possible !!

De nombreux petits lutins sont partis, avec énergie et enthousiasme, à la recherche du père Noël... Aux dernières nouvelles, ils l'auraient retrouvé sur des îles lointaines à Hawaï !! Dans la salle une ambiance chaleureuse alliait la présence des jeunes acteurs sur scène et l'échange avec le public. Ce spectacle haut en couleur interprété dans de beaux costumes par la troupe des Ill'uminés est le résultat de nombreuses répétitions qui ont eu lieu tous les mercredis et vendredis depuis le début de l'année scolaire. Un grand bravo pour le travail accompli par tous les bénévoles d'III'Arts! La magie opère toujours pour le spectacle de l'année dernière qui vient d'être rejoué chez nos amis de Landiras. Voilà un beau succès dans la durée !
Béatrice Fénies

A propos d'Illats Info

Monsieur le maire a écrit : « Il ressort de ces rencontres que la sécurité est le problème majeur pour vous tous. » Le terme de sécurité est une notion assez générale. S'agit-il uniquement de l'insécurité due à la vitesse des véhicules à certains endroits de la commune ? Dans ce cas là, ce sont uniquement les excès de vitesse qui peuvent être qualifiés d' « incivisme ». Ou bien y a-t-il d'autres comportements portant atteinte à la sécurité ? Si oui lesquels ? (leurs formes, leur importance). Et dans ce cas que comptent faire nos élus ?

Jeanine Market-Ducos

Consommation

Réunion du syndicat des eaux de Budos du 11 septembre 2009

Vote du financement des travaux dans les quartiers Mounic et La Sableyre

Réunion du syndicat des eaux de Budos du 12 novembre 2009

1-Travaux de mise en sécurité des installations de production d'eau potable du syndicat. Le 15 octobre 2008, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales a visité les installations et a mis en évidence des défauts qu'il convient de corriger dans les meilleurs délais. Le syndicat a décidé d'effectuer les travaux de mise en sécurité des installations dont il est propriétaire. Le montant des dépenses est estimé à 19 300€ HT. Une demande de subvention est déposée au Conseil Général et à l'Agence du Bassin Adour-Garonne.

2-Diagnostic Réseau eau potable : deux représentants de la Lyonnaise ont proposé des scénarii avec les travaux qui en découlent. Ces derniers seront sectorisés et leur financement intégré dans le budget 2010. Nous allons essayer de nous procurer ce diagnostic afin de savoir de quoi il en retourne. Cela fera l'objet d'une étude approfondie dans le prochain numéro d'ICI.

APRÈS SIMULATION DE CONCERTATION DÉMOCRATIQUE, LA LGV EST CONFIRMÉE : ELLE PASSERA ENTRE ST MICHEL DE RIEUFRET ET ILLATS.

Lundi 11 janvier, le préfet a réuni le comité de pilotage des Grands Projets du Sud-Ouest (Préfets, 'grands-élus' régionaux, président de Réseau Ferré de France...) afin de soi-disant retenir le fuseau des 1000 mètres du futur tracé. En réalité, celui-ci était défini et décidé depuis bien longtemps dans les cartons de RFF, comme le sont généralement tous les projets de ce type présentés au public sous l'aspect du choix démocratique. La preuve en est : les cartes du tracé choisi étaient déjà présentes sur le site internet www.lgpo.fr avant le week-end précédent le jour de cette réunion !... Ils sont très forts ces gens là !

Cette LGV est un non-sens économique (sauf pour le lobby 'privé' des travaux publics et leurs apporteurs d'affaires), un non-sens écologique (c'est plus qu'évident), et un non-sens financier pour la population qui devra en assumer le financement abyssal pendant plus de 50 ans. De plus en plus d'associations et d'élus locaux (du moins ceux qui n'ont pas prêté allégeance aux 'grands' de leurs familles politiques) dénoncent les aberrations écologiques de cette course à la vitesse et à la dépense d'énergie qui en découle. Mais leurs avis ne pèsent absolument rien dans le choix final. Il y a bien trop d'intérêts en jeu.

En conséquence de quoi, il va falloir se préparer à sortir le porte-monnaie, à trouver des déviations pendant les travaux, et à s'habituer au vacarme d'un train à 360 km/h toutes les 9 minutes.

Fabien Baudon.

Comment relancer le centre aéré d'Illats ? Suite d'ICI n°34

Dans l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes portant sur les compétences, il est indiqué :

« 4° Politique du logement et du cadre de vie

Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

' Il est précisé que les Centres de Loisirs Sans Hébergement sont de compétence communautaire. ' »

Deux remarques peuvent être faites :

les centres aérés concernés sont les anciennes structures municipales

la CdC n'interdit pas à une municipalité de soutenir un centre aéré associatif qui n'a pas de financement communautaire comme c'était le cas dans notre commune.

Autre condition à la réouverture du centre aéré d'Illats : les participations de la CAF, de la MSA et du Conseil Général sont conditionnées par l'obtention de l'agrément par la direction de la Jeunesse et des sports. Or, l'ancien centre avait obtenu ce précieux agrément. Par conséquent, si la municipalité s'en donnait vraiment la peine, elle pourrait faire rouvrir le centre aéré en négociant avec l'association qui la créé il y a 25 ans, une convention de délégation de service public

Gilles Baillet

Réunion d'ICI tous les deuxièmes vendredis de chaque mois à 20 h 30, 1^{er} étage de la Maison des associations.

Sur le site internet www.citoyens-illats.info, vous pouvez télécharger les anciens numéros d'ICI et consulter un dossier complet sur la gestion des ordures ménagères actualisé.